



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2022 - 87

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Conseillers votants :	23
Dont cinq pouvoirs	

Date de la convocation du conseil
municipal : 31 octobre 2022

**OBJET : BUDGET PRIMITIF –
DECISION MODIFICATIVE N°2**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt deux, le treize
décembre, le conseil municipal de la
Commune de Chens sur Léman dûment
convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la mairie, sous la présidence
de Madame MORIAUD Pascale, maire*

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
De PROYART A. BAARSCH C. MORAND
F. ZANNI F. FICHARD B. ARNOUX. R.
STUBERT B. CHANTELOT C. PLEynet
J.P. BILLARD G. DENERVAUD M.
CHEVRON F. DIANA C., MATTERA A.
CHAMPEAU S.**

**EXCUSES : RACINE FREIXENET M.
« pouvoir à CHEVRON F. » CORNU C.
« pouvoir à MEYRIER M. » QUERNEC
GARIN C. « pouvoir à CHAMPEAU S. »
GEROUDET A. « pouvoir à MORIAUD P. »
CHANTELOT L. « pouvoir à CHANTELOT
Ch »**

Est élu secrétaire de la séance : TRONCHON J.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement les articles
L 1612-20, L 1612-1 et suivants,

Vu la délibération n°2022 – 31 du 12 avril 2022 relative au vote du budget primitif,

Vu la délibération n°2022 - 59 du 12 juillet 2022 relative à l'adoption de la décision
modificative n°1,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'ajustement des crédits votés au titre de
l'exercice 2022 pour ce budget,

Madame le maire propose un projet de décision modificative n°2 du budget principal en
équilibre :

43 000.00 euros en dépenses et recettes de fonctionnement
0 euros en dépenses et recettes en investissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte ce projet de décision modificative n°2 du budget principal de l'année 2022
 comme suit :

FONCTIONNEMENT :

CHAP	ARTICLE	LIBELLE	PROPOSE
014	739211	Attribution de compensation	30 000.00
65	6541	Admission en non-valeur	1 000.00
65	6574	Subventions	10 000.00
67	6718	Autres charges exceptionnelles de gestion	2 000.00
		TOTAL	43 000.00
74	73224	Fonds départemental DMTO	43 000.00
		TOTAL	43 000.00

INVESTISSEMENT

CHAP	ARTICLE	LIBELLE	PROPOSE
20	2031-51	Frais études (projet sur ancien vestiaires foot)	- 31 900.00
20	2031-800	Groupe scolaire (extension école)	- 30 000.00
		TOTAL 20	- 61 900.00
21	2128-102	Autres agencements et aménagements de terrains (clôture terrain de football)	12 200.00
21	21318-51	Porte anciens vestiaires foot	3 500.00
21	21533-102	Réseaux câblés-vestiaires foot	2 500.00
21	21534-102	Réseaux d'électrification-vestiaires foot	- 2 500.00
21	21534-116	Réseaux d'électrification Traversée Centre Bourg	296 000.00
21	21568-113	Autres réseaux-bassin	- 400 000.00
21	2181-45	Installations générales agencements (tunnel collongette)	- 8 000.00
21	2188-45	Autres immobilisations corporelles (tunnel collongette)	8 400.00
21	2188-25	Autres immobilisations corporelles (congélateur salle otrement)	600.00
21	2188-36	Autres immobilisations corporelles (chauffe-eau restaurant côté lac)	2 100.00
		TOTAL 21	- 85 200.00
23	2312-113	Parc public centre village	890 000.00
23	2313-102	Vestiaires foot	90 000.00
23	2313-25	Salle des associations	- 375 000.00
23	2313-36	Travaux sur restaurant Côté » Lac	- 380 000.00

Envoyé en préfecture le 17/12/2022

Reçu en préfecture le 17/12/2022

Publié le 19/12/22 SLO

ID : 074-217400704-20221213-D2022_87-DE



23	2313-119	Extension école 2022	30 000.00
23	2315-116	Aménagement traversée Centre bourg	572 180.00
23	2315-115	Aménagement entrée de village	- 450 000.00
23	2315-400	Voirie-Réseaux divers	- 230 080.00
		TOTAL 23	147 100.00

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Pascale MORIAUD

Le secrétaire
Jérôme TRONCHON



